PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARTHABASKA MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Maddington Falls, tenue le 12 septembre 2023, à 19 h, à la salle de l'édifice municipal.

Monsieur le maire, Patrice Morin préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Mme Chantal Bilodeau – conseillère siège no 1 Mme Eve-Lyne Marcotte – conseillère siège no 2 Mme Denise Houle - conseillère siège no 3

M. Steven R. Deshaies – conseiller siège no 4

M. Gaétan Légaré – conseiller siège no 5 ABSENT

M. Bernard Philipps- conseiller siège no 6

Est également présente :

Mme Lisa Lee Farman, directrice générale et greffière-trésorière, agissant à titre de greffière de la séance.

2023-09-122 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Bernard Philipps Appuyé par madame Chantal Bilodeau

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance du conseil se tient devant public et que ;

La séance est déclarée ouverte à 19h01

Adoptée.

2023-09-123 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR



MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS Séance ordinaire du conseil municipal

du 12 septembre à 19 h

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2023

4. Communiqués et correspondance

4.1 Tableau des correspondances reçues en août 2023

5. Administration et finances

- 5.1 Liste des comptes à payer
- 5.2 Dépôt- Activités de fonctionnement à des fins fiscales
- 5.3 Dépôt- Lettre de démission avec préavis de la directrice générale, greffière-trésorière
- 5.4 Renouvellement du programme TECQ 2024-2028
- 5.5 Mandat pour autoriser la reddition de compte PRABAM
- 5.6 Renouvellement de la publicité annuelle au semainier paroissial
- 5.7 PPA-CE (14 491\$) Travaux réalisés
- 5.8 Journée Normand Maurice à Daveluyville
- 5.9 Demande Nouveaux-Horizons 2024
- 5.10 Programme d'aide à la voirie locale 2023- Volet entretien des routes locales (65 793\$)

6. Travaux publics

- 6.1. Autorisation d'achat et d'installation d'un réservoir borne sèche
- 6.2. Partage des frais de déneigement du trottoir du pont entre Maddington Falls et Daveluyville
- 6.3. Déneigement trottoir coin rue Dupont et route 261 et stationnement de la Vieille Traverse

7. Loisirs

- 7.1 Cours de natation et frais de non-résident à Victoriaville
- 7.2 Brunch des 2 maires
- 8. Sujets divers (demeure ouvert)
- 9. Rapport des élus
- 10. Période de questions
- 11. Levée de la séance

En conséquence,

Sur proposition de madame Eve-Lyne Marcotte Appuyée par monsieur Steven R Deshaies

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté;

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2023

2023-09-124

CONSIDÉRANT QUE LE projet de procès-verbal a été transmis aux conseillers et conseillères avant la présente séance:

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame Denise Houle Appuyée par monsieur Bernard Philipps

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 Août 2023.

Adoptée.

4. Communiqués et correspondances

4.1 Les correspondances d'août ont été remis aux élus, celles-ci peuvent être consultées au bureau municipal.

5. Administration et Finances

5.1 LISTE DES COMPTES À PAYER

Considérant que les conseillers et conseillères ont reçu la liste des comptes à payer avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

2023-09-125

Sur proposition de madame Eve-Lyne Marcotte Appuyée par monsieur Steven R Deshaies

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le rapport détaillé des dépenses soumis par la directrice générale, greffière-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Adoptée.

Les revenus et les dépenses sont :

Les revenus et les depenses son	IL .
<u>Revenus</u>	
Taxes	23 582.94 \$
Location de Salle	930.00 \$
FIVA- FRR Kayak	16 602.05 \$
Permis	190.00 \$
Total	41 304.99 \$
<u>Dépenses</u>	
Paies élus	2 438.38 \$
Salaires employés	8 444,67 \$
Comptes payés	327 348.77 \$
Paiement émis	4 613.31 \$
	342 845.13 \$

5.3 DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION AVEC PRÉAVIS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

La directrice générale, greffière trésorière, madame Lisa Lee Farman, dépose sa lettre de démission avec préavis remise aux élus le 31 août 2023. Respectant la clause 7.1 du contrat de travail les fonctions de celle-ci se termineront en date du 30 septembre 2023. Les citoyens qui désirent consulter ladite lettre de démission peuvent en faire la demande à la fin de la séance où au bureau municipal sur les heures d'affaires. Celle-ci remercie les citoyens pour tous les beaux projets réalisés au cours des 28 derniers mois.

5.4 RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME TECQ 2024-2028

Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

2023-09-126

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Steven R Deshaies Appuyé par madame Chantal Bilodeau

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Maddington Falls demande aux gouvernements du Québec et du Canada

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés (*ajouter les noms des députés à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes de votre territoire*), à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Adoptée.

5.5 Mandat pour autoriser la reddition de compte finale PRABAM

ATTENDU QUE le programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux PRABAM a permis à la municipalité la construction d'un garage municipal;

ATTENDU QUE les municipalités doivent mandater un auditeur pour la reddition de comptes finale ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame Eve-Lyne Marcotte Appuyée par monsieur Bernard Philipps

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal de Maddington Falls entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale;

QUE la directrice générale atteste que les renseignements fournis dans la reddition de comptes finale sont véridiques et que les dépenses encourues et payées pour la réalisation des travaux visés respectent les conditions énoncées dans le guide du PRABAM;

QUE la directrice générale atteste que les mesures appropriées ont été prises afin que les contrats nécessaires à la réalisation des travaux visés bénéficiant de la contribution gouvernementale aient été octroyées dans le respect des lois, règlements et normes en vigueur incluant le règlement de gestion contractuelle de la municipalité;

QUE le conseil municipal de Maddington Falls mandate GROUPE RDL VICTORIAVILLE SENCRL pour réaliser la mission de procédures convenues pour sa reddition de compte finale.

QUE GROUPE RDL VICTORIAVILLE SENCRL émettra un rapport en vertu de la NCSC 4400 sur la mise en œuvre de la procédures convenues.

Adoptée.

2023-09-127

5.6 Renouvellement de la publicité annuelle au semainier paroissial

Considérant QUE chaque année le conseil publie dans le semainier paroissial;

En conséquence,

2023-09-128

Sur proposition de monsieur Steven R Deshaies Appuyé par madame Chantal Bilodeau

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à renouveler la publication au semainier paroissial qui est facturé par MISSION IMPRESSION INC au montant de 260\$ plus taxes.

Adoptée

5.7 Programme d'aide à la voirie locale 2023- PPA-CE Volet projets particuliers d'amélioration (14 491\$)

2023-09-129

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maddington Falls a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

En conséquence,

Sur proposition de madame Denise Houle Appuyée par monsieur Bernard Philipps

QUE le conseil municipal de Maddington Falls approuve les dépenses d'un montant de 14 491 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée.

5.8 Journée Normand Maurice à Daveluyville

2023-09-130

Considérant que la ville de Daveluyville invite Maddington Falls à participer à la Journée Normand-Maurice;

En conséquence,

Sur proposition de monsieur Bernard Philipps Appuyé par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de Maddington Falls accepte de participer à la journée Normand-Maurice le 28 octobre 2023 de 9h à 12h en collaboration avec la Ville de Daveluyville et de partager les coûts de récupération selon le prorata de la population soit, 15% Maddington Falls et 85% Daveluyville.

QUE le conseiller Steven R Deshaies sera sur place.

Adoptée.

5.9 Demande Nouveaux-Horizons 2024

2023-09-131

Considérant que le programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2023- 2024 accepte les nouvelles demandes de projet jusqu'au 28 septembre 2023;

Considérant que la municipalité peut recevoir jusqu'à 25 000 \$ pour sa demande;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame Denise Houle Appuyée par madame Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à déposer une demande de subvention au programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2023-2024.

Que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tous documents s'y afférent.

Adoptée

5.10 Programme d'aide à la voirie locale 2023- Volet entretien des routes locales (65 793\$)

2023-09-132

Considérant que le ministère des Transports va verser une compensation de 65 793 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2023;

Considérant que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Steven R Deshaies Appuyé par monsieur Bernard Philipps

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Maddington Falls informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adoptée

6. Travaux publics

2023-09-133

6.1 Autorisation d'achat et d'installation d'un réservoir borne sèche

CONSIDÉRANT QUE le MAMH nous a confirmé par courriel que les bornes sèches sont admissibles aux travaux de seuil d'immobilisation de la TECQ 2019-2023;

Considérant que la municipalité a besoin d'une borne sèches;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été fait à plus d'un fournisseurs pour le réservoir et l'installation de celui-ci;

Considérant que celui-ci doit être complété en 2023 et que la municipalité possède un règlement de gestion contractuelle 138;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame Chantal Bilodeau Appuyée par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de Maddington Falls autorise l'achat d'un réservoir borne sèche chez Granby Composites au montant de 54 807.97\$ Plus taxes incluant les ancrages et le transport du réservoir selon la soumission 20230817-04 en annexe;

QUE Granby Composite s'engage à livrer d'ici 4 à 6 semaines;

QUE le conseil de Maddington Falls autorise de réserver les services de Solutions d'Eau Bourgelas pour l'installation clef en main du réservoir borne sèche au montant de 33 485.54\$ plus taxes, selon la soumission 2075 en annexe;

QUE le conseil autorise monsieur Réjean Poisson à être présent comme chargé de projet lors de l'installation de celle-ci;

Adoptée

6.2. Partage des frais de déneigement du trottoir du pont entre Maddington Falls et Daveluyville

2023-09-134

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maddington Falls a accepté en juin dernier le déblaiement du pont entre Daveluyville et Maddington;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Steven R Deshaies Appuyé par madame Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de Maddington Falls accepte de défrayer une partie du déneigement du trottoir du pont, soit 50% Maddington Falls et 50% Daveluyville;

QUE le conseil de Maddington versera sa part sur présentation de la facture chargé à Daveluyville pour le déneigement du trottoir du pont.

Adoptée

6.3 Déneigement trottoir coin rue DuPont et route 261 et du stationnement de la vieille traverse

2023-09-135

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devra garder le stationnement de la Vieille traverse bien déneigée pour l'accès à la borne sèche;

CONSIDÉRANT QU'une demande citoyenne a été faite pour déneiger le trottoir coin rue DuPont et route 261 pour permettre aux enfants d'attendre l'autobus en sécurité;

CONSIDÉRANT QU'en 2023 monsieur Michel Goyette a obtenu le contrat déneigement des stationnements municipaux et que celui-ci propose de faire le tout pour 700\$ plus taxes de plus que son contrat déjà octroyé;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame Eve-Lyne Marcotte Appuyée par monsieur Steven R Deshaies

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil demande à Michel Goyette de déneiger le stationnement de la vieille traverse et le trottoir pour la somme de 700\$ + taxes pour l'hiver 2023-2024;

QUE le tout sera payé en 4 versements égaux soit en janvier, février, mars et avril 2024;

QUE les conditions du devis déneigement des stationnements municipaux 2023, signé par Michel Goyette, s'appliquent à celui-ci;

Adoptée

7. Loisirs

7.1 Cours de natation et frais de non-résident à Victoriaville

2023-09-136

CONSIDÉRANT QUE les cours de natation sont offert à Princeville et que ceux-ci ne chargent pas de frais de non-résident;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame Denise Houle Appuyée par monsieur Bernard Philipps

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil ne paye plus de frais de non-résident à Victoriaville et que le conseil ne payera plus pour les cours de natation;

Adoptée

7.2 Brunch des 2 maires

2023-09-137

CONSIDÉRANT QUE chaque année Maddington Falls participe au brunch des 2 maires et que celui-ci devrait avoir lieu vers le 3 décembre prochain;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de madame Eve-Lyne Marcotte Appuyée par monsieur Steven R Deshaies

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de Maddington Falls confirme à Daveluyville sa présence au prochain brunch des 2 maires.

Adoptée

- 8. Sujets divers (demeure ouvert)
- 9. RAPPORT DES ÉLUS
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

2023-09-138

En conséquence,

Sur proposition de monsieur Bernard Philipps

QUE la séance soit levée à 20h18

 	_

Patrice Morin, Maire

Lisa Lee Farman Directrice générale/

Greffière-trésorière

Je, Patrice Morin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équiva	ut
à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'artic	:le
142 (2) du Code municipal.	

Signé à Maddington Falls le _____ 2023.